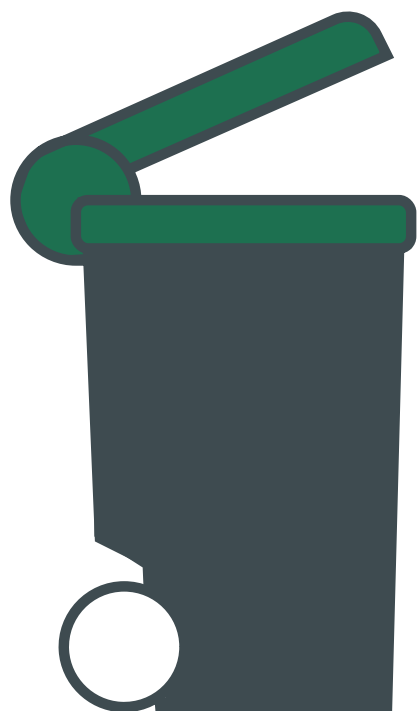




RENNES MÉTROPOLE VOUS INFORME...



REPLACEMENT DES BACS ORDURES MÉNAGÈRES SUR VOTRE COMMUNE



La société SUEZ, mandatée par Rennes Métropole, va procéder **gratuitement** au remplacement de votre bac avec couvercle vert.

Cette opération va s'étaler sur une durée de x semaines **du xx novembre au xx décembre 2022**.

Comment faire ?

Sur cette période, tant que votre bac n'aura pas été remplacé, merci de bien vouloir le sortir le jour de collecte habituel et ce jusqu'à 20h le lendemain.

Dans quel but ?

Remplacer les bacs de plus de 15 ans afin de prévenir les éventuels risques de casse et donc d'accident pour les agents.

Votre nouveau bac sera équipé d'une puce d'identification de manière à organiser et suivre efficacement la réalisation des tournées et la maintenance des bacs. (voir au verso).

Votre ancien bac fera l'objet d'un recyclage complet.

Votre nouveau bac est trop grand ?

À partir d'octobre 2024, votre bac sera collecté toutes les 2 semaines. Votre nouveau bac est donc plus grand afin d'anticiper cette diminution de fréquence et vous permettre de stocker vos déchets plus longtemps.

Merci pour votre coopération.

Tournez SVP 

Pour plus de renseignements, contactez gratuitement le ou adressez votre message à : **contact.bacrm@suez.com**

0 800 102 192

Service & appel
gratuits

Pourquoi le puçage ?

- > Pour optimiser les tournées de collecte.
- > Pour optimiser la gestion et la maintenance des bacs.

L'objectif global est d'**améliorer le service public de collecte des déchets.**

Comment les données sont-elles collectées ?



Les données sont collectées par la benne lors de la levée de votre bac, traitées par le prestataire, puis transmises aux services de Rennes Métropole.

Protection des données personnelles

Pour assurer et optimiser le service public de collecte des déchets, Rennes Métropole recueille les données suivantes : numéro de bac, numéro de puce, adresse d'affectation et localisation du bac. Aucune donnée nominative n'apparaît sur le bac. Ces données sont conservées pendant la durée de vie du bac. L'ensemble de ces données sont exclusivement destinées aux services de Rennes Métropole et de son prestataire Suez.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, pour tout renseignement sur le traitement des données ou pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez contacter la Direction des déchets et des réseaux d'énergies à dechets@rennesmetropole.fr et la Déléguée à la protection des données en complétant le formulaire de contact du site internet (<https://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à : Madame la Présidente de Rennes Métropole - à l'attention de la Déléguée à la protection des données - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 35031 Rennes Cedex. Plus d'informations sur le site de Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (<https://www.cnil.fr>)